

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Afin de garantir des formations de qualité et de bien encadrer les parcours, l'Alliance Française de Lyon établit avec les apprenants une relation de confiance mutuelle basée sur des engagements réciproques qui doivent concourir au bon déroulement des cours.

NOS ENGAGEMENTS

Equipe enseignante :

L'Alliance Française de Lyon emploie des enseignants spécialistes du Français Langue Etrangère. Ils suivent régulièrement des formations destinées à parfaire leurs connaissances et savoir-faire.

Public :

L'âge minimum pour suivre les cours de langue à l'Alliance Française de Lyon est 18 ans (16 ans avec une autorisation parentale).

Une classe accueille 18 étudiants maximum et 8 minimum.

Pédagogie :

Les cours visent à permettre de progresser sur l'échelle des niveaux fixés par le CECRL (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues) de manière équilibrée dans tous les domaines de compétences de la langue : compréhensions et expressions écrites et orales. L'apprentissage se fait à travers des activités pédagogiques ciblées et variées qui permettent d'agir et de réagir en français dans des situations de la vie quotidienne et/ou professionnelle.

Les dimensions culturelles et interculturelles de l'apprentissage de la langue sont intégrées et de nombreux documents authentiques sont proposés dans le cadre de l'apprentissage.

Evaluation :

Afin d'encadrer le parcours de formation, un dispositif d'évaluation en trois temps a été mis en place :

1. Une **évaluation diagnostique** initiale via un **test de placement** (en ligne) permet de déterminer le niveau adéquat pour initier la formation ;
2. Une **évaluation formative**, tout au long du parcours, via des activités élaborées par les enseignants et/ou les tests et bilans des manuels ;
3. Une **évaluation sommative**, qui détermine le passage au niveau supérieur, est menée en fin de session pour les fins de niveaux du CECRL.

Enquête de satisfaction :

A la fin de la formation, un **questionnaire de satisfaction** permet d'évaluer l'ensemble des services proposés par l'Alliance Française de Lyon.

Etablissement privé d'enseignement supérieur n°0693273H / Ecole labellisée **Qualité FLE** / **Organisme de formation continue agréé par l'Etat / Association loi 1901** identifiée sous le n° de SIRET 331433086 00021 - Code APE 559 B -
N° déclaration d'existence 82690191169 - info@aflyon.org / www.aflyon.org

Tutorat :

S'il existe des difficultés lors de l'apprentissage, l'Alliance Française de Lyon propose des séances individualisées de soutien. Les enseignants peuvent également répondre de manière personnalisée aux problèmes rencontrés.

Attestations :

Différents documents vous permettent de justifier et valider votre parcours de formation :

- une **attestation d'inscription** ;
- une **attestation de présence**, justifiant du nombre d'heures de cours suivies à un niveau donné ;
- un **certificat de fin de cours**, remis sur demande à pedagogie@aflyon.org à l'issue de votre formation.

Matériel de formation :

Les outils utilisés sont des manuels de Français Langue Etrangère dont les contenus respectent la méthodologie et la progression définies par le CECRL.

VOS ENGAGEMENTS

En respectant certaines règles et attitudes, vous contribuerez au bon déroulement des cours.

Horaires :

Les apprenants doivent se conformer aux horaires fixés et communiqués lors de leur inscription.

Assiduité :

Comme les retards, les absences répétées perturbent le bon déroulement des cours. Elles ne permettent pas de garantir la progression. Plus de 5 absences par session de 80 heures entrainera donc un **redoublement** (sauf avis contraire du professeur).

Une **feuille de présence** est signée à chaque séance et les absences sont saisies dans une base de données. Les **attestations de présences** tiennent compte des absences.

Langue française :

La langue d'enseignement et de communication dans la classe est le français. Les enseignants encouragent les apprenants à l'utiliser autant que possible et cela quel que soit le niveau de manière à rendre son usage naturel et à garantir une meilleure progression.

Participation :

La progression dépend aussi de l'**implication** dans l'apprentissage. Les apprenants sont donc encouragés à s'engager dans les activités proposées et dans les échanges avec les autres.

Des **devoirs** sont donnés régulièrement afin de mettre en pratique certains contenus de cours ou de préparer une prochaine séance. Il est essentiel que ces devoirs soient faits régulièrement afin que la progression soit garantie.

Le Directeur

Etablissement privé d'enseignement supérieur n°0693273H / Ecole labellisée **Qualité FLE** / **Organisme de formation continue agréé par l'Etat** / Association loi 1901 identifiée sous le n° de SIRET 331433086 00021 - Code APE 559 B - N° déclaration d'existence 82690191169 - info@aflyon.org / www.aflyon.org